

sions, appointements et gages des officiers de marine arrêté par le roi le 23 décembre 1619, signé Louis, et plus bas *Montmorancy*, montre Marc Lescarbot commissaire de marine aux gages de deux cents livres. Il y est le 38<sup>e</sup>, et la liste est de 133, ce qui montre qu'il avait acheté cette charge longtemps avant 1619. Sur un autre état du 25 octobre 1627, conservé également aux archives de la marine, Marc est remplacé par un Jean Lescarbot qui ne doit pas être le fils de Marc, mais pourrait être son frère, et qui ne figure plus sur un état de 1634. (Les états intermédiaires manquent.)

En 1627, Marc vivait cependant encore, car nous le voyons deux ans après publier un nouvel ouvrage en vers, *la chasse aux Anglois en l'Isle de Rez et au Siège de la Rochelle, et la réduction de la dite ville à l'obéissance du Roy* (par Marc Lescarbot, avocat. Paris, Jaquin, 1629, petit in-8<sup>o</sup>).

Aucun renseignement précis ne nous permet de fixer la date de la mort du voyageur vervinois, que M. de Lacaze place vers 1630 et M. Piette en 1634.

Avant de terminer cette note, nous sommes heureux d'adresser tous nos remerciements à M. d'Avezac, membre de l'Institut, qui a bien voulu nous fournir quelques renseignements nouveaux.

(Extrait du *Journal de Vervins*, du 5 juillet 1868).

Vervins, Imp. de A. HENRIOT, de Tabbillon.

